



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trente octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le vingt-trois octobre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Marc MAUPPIN, Maire.

Etaient présents : M. Marc MAUPPIN, Maire, M. Christophe PIET, 1^{er} Adjoint, Mme Françoise POTIER, 2^{ème} Adjointe, M. Régis FREIN, 3^{ème} Adjoint, Mme Vivianne CROIZER, 4^{ème} Adjointe, M. Michel GALLARDO, Mme Christiane MEISSONNIER, M. Patrice DELAUNAY, M. Richard BIRAUD, M. Christophe RICHARD, Mme Nathalie PELÉ, M. Sébastien BRÉGEON, Mme Fanny FROGER, Mme Angélita CHARBONNIER et Mme Angélique PINEAU, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Angélique PINEAU.

La séance est ouverte à 20h 40

Monsieur le Maire, en ouverture de séance, propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- **Espace Culturel de la Boissonnière – Location de la Salle Guy Chouteau (IV – E) ;**

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité**.

I – Approbation du PV de la séance du 25 septembre 2015

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015

II – Urbanisme - Voirie

A) Communication des demandes d'autorisation déposées

1 - Déclaration préalable

- **Demande n° 049.231.15.H0023 déposée le 29 septembre 2015** par Monsieur Stéphane GRÉGOIRE et Madame Marie-Christine CHEVALIER, pour l'édification d'une clôture autour de leur maison d'habitation située 69 rue du Grain d'Orge.

☞ ACCORDÉE le 06 octobre 2015

- **Demande n° 049.231.15.H0024 déposée le 02 octobre 2015** par Monsieur Benoit GOURAUD, demeurant 11 allée des Bois, au lieudit « Les Poteries », relative à la rénovation d'une annexe de jardin située dans l'enceinte de sa propriété.

☞ ACCORDÉE le 06 octobre 2015

- **Demande n° 049.231.15.H0025 déposée le 06 octobre 2015** par Monsieur Benoit GOURAUD, demeurant 11 allée des Bois, au lieudit « Les Poteries », relative à l'édification d'une clôture sur une partie de sa propriété, en limite de la voirie publique.

☞ ACCORDÉE le 06 octobre 2015

- **Demande n° 049.231.15.H0026 déposée le 06 octobre 2015** par Monsieur Benoit GOURAUD, demeurant 11 allée des Bois, au lieudit « Les Poteries », relative à la construction d'un abri de jardin (de type « chalet en bois »), en fond de parcelle.

☞ Adressée à l'INSTRUCTION le 15 octobre 2015

- **Demande n° 049.231.15.H0027 déposée le 02 octobre 2015** par Monsieur Benoit GOURAUD, demeurant 11 allée des Bois, au lieudit « Les Poteries », relative à la construction d'une piscine, d'une superficie de 36 m² (9m x 4m), dans l'enceinte de sa propriété.

☞ Adressée à l'INSTRUCTION le 15 octobre 2015

- **Demande n° 049.231.15.H0029 déposée le 22 octobre 2015** par Monsieur Michel RONDELEZ, pour l'édification d'une clôture autour de leur maison d'habitation située 2 Cour des Ecuyers.

☞ ACCORDÉE le 27 octobre 2015

- **Demande n° 049.231.15.H0028 déposée le 28 octobre 2015** par Monsieur Benoit GOURAUD, pour l'édification d'une clôture autour de sa maison d'habitation située 11 allée des Bois, au lieudit « Les Poteries ».

2 – Permis de construire

- **Demande n° 049.231.15.H0002 déposée le 1^{er} octobre 2015** par la EARL de la Clairière, pour l'extension d'un hangar de stockage de fourrage et la modification d'une couverture d'un bâtiment destiné aux animaux de l'exploitation, l'ensemble situé au lieudit « La Haute Moncellière ».

☞ Adressée à l'INSTRUCTION le 14 octobre 2015

B) Modification simplifiée n°1 du PLU - Approbation

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle à l'assemblée que par arrêté municipal n° 2015-018 du 28 mai 2015, Monsieur le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nuaille.

Cette modification simplifiée concerne :

- La modification des règles relatives à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zones Ua et Ub (article 6 du Règlement du PLU), en autorisant les nouvelles constructions dans l'alignement de celles existantes ;

- La modification des règles relatives à l'implantation des constructions en zone Ub (article 7 du Règlement du PLU), en autorisant les constructions en limite séparative sur n'importe quelle limite séparative ;

- La modification des règles relatives à la hauteur des constructions en zone Ub (article 10 du Règlement du PLU), en portant la hauteur maximale des constructions principales en limite séparative à 7 mètres (au lieu de 3 mètres précédemment) ;

- La modification des règles relatives aux annexes en zones Ua et Ub (article 11 du Règlement du PLU), en autorisant la construction de pentes de toiture différentes de celles de la construction principale ;

- La modification des règles relatives aux clôtures en zones Ua, Ub et Uc (annexe du Règlement du PLU), en portant la hauteur maximale sur rue et place publique à 1,80 mètre (au lieu de 1,50 mètre précédemment).

Par délibération du 29 mai 2015, le conseil municipal a défini les modalités de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n° 1 du PLU.

Cette délibération, accompagnée du dossier de modification, a été transmise à Monsieur le Préfet de Maine et Loire, Monsieur le Sous-Préfet de Cholet ainsi qu'aux Personnes Publiques Associées (PPA) : Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Départemental de Maine et Loire, Communauté d'Agglomération du Choletais, Chambres Consulaires, ainsi qu'aux communes voisines.

Un avis administratif informant le public de la période et des modalités de mise à disposition a été inséré dans les journaux locaux (Ouest France et Le Courrier de l'Ouest – Éditions du Maine et Loire), a été affiché en Mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Conformément à l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée n° 1, présentant notamment l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations ont été mis à disposition à la Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, du mardi 8 septembre au samedi 10 octobre 2015 inclus.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur PIET en présente le bilan au conseil municipal. Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont, soit émis un avis favorable, soit n'ont pas formulé d'observations particulières, soit n'ont pas répondu.

En revanche, une observation a été portée dans le registre de consultation.

La Commission « *Urbanisme – Voirie* », réunie le 21 octobre 2015, a considéré que l'observation portée sur le registre était intéressante mais, à l'issue d'un vote, a décidé de ne pas la retenir dans le projet définitif.

Au total, les résultats de la notification aux PPA et de la mise à disposition du public ne nécessitent pas d'apporter de corrections au projet initial de modification simplifiée du PLU.

Dès lors, il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Nuillé, tel qu'il a été mis à la disposition du public et notifié aux PPA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 voix contre :

- ***Approuve la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nuillé, telle que figurant en annexe de la présente délibération ;***

- ***Dit que, conformément aux articles R. 123-24 et suivants du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet des formalités d'affichage pendant une durée d'un mois en Mairie et mention de cet affichage sera effectuée dans deux journaux locaux ;***

- ***Dit que l'ensemble du dossier sera tenu à la disposition du public en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat ;***

- ***Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle a été effectuée la dernière des formalités ci-après :***

- ***Réception en Sous-Préfecture de la délibération accompagnée du dossier de modification n° 1 du PLU,***

- ***Accomplissement des mesures de publicité (affichage en Mairie pendant un mois, mention de cet affichage dans deux journaux locaux).***

C) Rénovation de l'éclairage public – Secteur du Chêne Rond

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle au conseil municipal que la commune a engagé, depuis 2008, un vaste programme de rénovation de son éclairage public et ce, afin d'en rationaliser le coût et l'entretien.

Afin de poursuivre cette démarche, il est proposé aujourd'hui de remplacer, dans le secteur du Chêne Rond, 16 lanternes vétustes.

Les travaux projetés et leur financement s'établiraient de la manière suivante :

Rénovation Eclairage Public Programme 2015	Montant total de l'opération	Taux Fonds de concours	Fonds de concours à verser au SIEML
TOTAL Hors Taxes	33 088,43 €	50 %	16 544,22 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 16 juin 2015.

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire ;

Vu la délibération de transfert de compétences de l'éclairage public ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 16 juin 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours ;

Vu l'avant-projet détaillé des travaux de remplacement de 16 lanternes vétustes pour un montant total de 33 088,43 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser au profit du SIEML un fonds de concours d'un montant de 16 544,22 € HT, au titre du programme 2015 de rénovation de l'éclairage public ;

- Dit que le versement sera effectué sur présentation du certificat d'achèvement des travaux et après réception de l'avis des sommes à payer émis par le Trésorier Principal d'Angers Municipale.

D) Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire – Modifications statutaires

Monsieur Christophe PIET, adjoint, informe que l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire, dans sa séance du 16 juin 2015, a décidé de réformer en profondeur ses statuts.

Cette réforme poursuit deux grands objectifs :

- Permettre l'intégration, au 1^{er} janvier 2016, de la future Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole au sein des instances du SIEML ;

- Modifier la composition du Comité Syndical en introduisant un système de représentation à double degré.

S'agissant de ce dernier point, le mécanisme prévu serait le suivant :

• Le périmètre du SIEML serait divisé en 29 circonscriptions électorales dont le périmètre géographique correspondrait à celui des 29 EPCI du département (sans compter la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole) et dont les membres seraient les communes et les EPCI présents sur le territoire ;

• Au sein de ces circonscriptions électorales, les communes et les EPCI désignent des représentants ;

• Les représentants ainsi désignés élisent eux-mêmes des délégués qui siègeront au Comité Syndical, lequel ne comprendra plus qu'une cinquantaine de membres (puis une quarantaine, à l'issue de l'application de la réforme territoriale).

Ainsi, le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais (strate de population entre 80 000 et 100 000 habitants), compterait, à compter du 1^{er} janvier 2016, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Il est souhaité, par cette réforme, de rendre le Comité Syndical – qui, précisons-le, prend les décisions les plus importantes - plus réactif et plus dynamique dans son processus décisionnel.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation de cette réforme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-20, L. 5212-8, L. 5212-17-1 et L. 5215-22 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier dite loi MATPAM ;

Vu le rapport de présentation portant approbation de la réforme statutaire du SIEML ;

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire du 16 juin 2015 approuvant la réforme de ses statuts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la réforme statutaire du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire dont le texte est joint en annexe.

E) Modifications statutaires du SIEML – Nouvelle désignation des délégués de la commune de Nuaillé

Monsieur Christophe PIET, adjoint, explique à l'assemblée que le conseil municipal venant d'approuver, à la présente séance, la réforme des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire (SIEML), il y a lieu de désigner le délégué de la commune de Nuaillé ainsi que son suppléant. Ce délégué sera appelé à siéger au sein du nouveau Collège Electoral Placé au niveau de la circonscription du choletais, composé de 23 membres (14 issus des communes membres de la CAC et 9 issus de la CAC elle-même). Par la suite, ce Collège aura à élire, pour la circonscription du choletais, 5 membres qui siègeront au Comité Syndical du SIEML.

Après appel à candidatures, il est proposé les élus suivants :

- M. Christophe PIET en qualité de délégué titulaire
- Mme Françoise POTIER en qualité de délégué suppléant

En application du dernier alinéa de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote à main levée.

Ont obtenus :

- M. Christophe PIET 15 voix
- Mme Françoise POTIER 15 voix

**M. Christophe PIET et Mme Françoise POTIER
ayant obtenu la majorité absolue, ont été respectivement proclamés
délégué titulaire et délégué suppléant auprès du Collège Electoral
pour la circonscription du choletais**

F) Chemin des Quatre Seigneurs – Modification du plan de circulation

Monsieur Christophe PIET, adjoint, rappelle que lors de la séance du 25 septembre dernier, le conseil municipal avait été informé de la mise en sens unique du Chemin des Quatre Seigneurs. Cette décision, qui avait dictée pour des raisons de sécurité consécutivement à l'ouverture au public de l'Équipement Multiservices, était provisoire en vue d'expérimentation auprès des usagers empruntant cette voie. Ayant pris fin le 17 octobre, le Chemin des Quatre Seigneurs a été remis dans son double sens initial de circulation.

La Commission « Urbanisme – Voirie », réunie le 21 octobre, a abordé ce point qui a suscité, de nombreuses et contrastées réactions.

A l'issue d'un vote, les membres de la Commission, à l'unanimité, ont décidé de remettre en sens unique cette voie mais en inversant le sens de circulation : le Chemin des Quatre Seigneurs pourra être abordé à partir du giratoire de la RD 200, son accès par la rue de la Vallonnerie étant désormais interdit. Ce nouveau plan de circulation serait également temporaire, la durée d'essai étant fixée à un mois.

A l'issue de cette période et compte tenu des réactions qui auront été recueillies, le conseil municipal devra se prononcer sur le plan de circulation qu'il y aura lieu d'instaurer de manière définitive dans ce secteur.

G) Divers

➤ **Cimetière communal**

Suite aux actes d'incivilité commis dans l'enceinte du cimetière (notamment des vols de fleurs), il a été décidé d'en réglementer l'accès. Par arrêté du 08 octobre 2015, avec effet au 12 octobre, l'ouverture et la fermeture du cimetière sont désormais organisées de la manière suivante :

- du 1^{er} avril au 30 septembre : de 8 h 30 à 19 h 00
- du 1^{er} octobre au 31 mars : de 8 h 30 à 18 h 00

Un système de permanences, assuré par des bénévoles, a été instauré jusqu'à la fin du mois de novembre. Par la suite, un nouveau planning devra être établi.

➤ **Acquisition d'un tracteur**

Le matériel actuel étant quelque daté et n'étant plus vraiment adapté aux travaux des services techniques communaux, il est envisagé de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur. Différents devis ont été sollicités auprès de trois prestataires. Le conseil municipal aura à valider le choix du modèle retenu lors de sa prochaine séance.

➤ **Jardin du Souvenir**

Deux courriers sont parvenus successivement en Mairie, sollicitant la mise en place, dans le cimetière communal, d'un Jardin du Souvenir. Cette double demande a été examinée en Commission, laquelle a donné un accord de principe mais, à ce stade, toute réponse définitive serait prématurée. En effet, la concrétisation de ce projet est adossée à l'extension du cimetière qui, à ce jour, n'est qu'à l'étude. Pour autant, il sera fait une réponse, dans ce sens-là, aux particuliers.

➤ **Réparations de l'éclairage public**

Suite aux nombreuses requêtes parvenues en Mairie et après une tournée générale de la commune par un agent technique, neuf points lumineux ont été réparés par l'entreprise missionnée par le SIEML.

➤ **Demandes d'autorisation d'urbanisme**

Depuis le 1^{er} octobre, de nouveaux imprimés doivent être utilisés par les pétitionnaires déposant en Mairie une demande de permis de construire ou de déclaration de travaux.

III – Communication - Culture

Madame Françoise POTIER, adjointe, informe le conseil municipal des points suivants :

➤ **Exposition photographique**

A l'initiative de Mme Nathalie TRICOT, enseignante à l'école publique de la Vallonnerie, une exposition sera proposée à la Boissonnière, du 6 au 27 novembre. Il s'agit des œuvres de Monsieur Gérard LHÉRITEAU, constituées à base de découpages de vieilles cartes routières. Un vernissage aura lieu le 6 novembre, à 17h 00.

➤ **Noël des écoles de Nuillé**

Le choix du spectacle 2015 revenait cette année à l'école privée qui a retenu la Compagnie du Soulier Magique. Destiné aux enfants des 2 écoles, il s'agira d'un spectacle à base d'ombres chinoises.

➤ **CAC – Commission Solidarité/Proximité**

Compte-rendu synthétique de la dernière réunion, au cours de laquelle a notamment été abordée la Charte de partenariat avec les centres sociaux.

➤ **Folles Journées**

La ville de Cholet accueillera l'édition 2016, les 29, 30 et 31 janvier.

➤ **Office de Tourisme du Choletais**

Compte-rendu de la dernière réunion, au cours de laquelle a été notamment abordé le bilan, très positif, de la saison touristique écoulée.

IV – Bâtiments communaux – Environnement

A) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement – Exercice 2014

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais a adopté, dans sa séance du 21 septembre 2015, son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Régis FREIN, adjoint, communique à l'assemblée les principaux éléments de ce rapport qui permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public et précise qu'il sera tenu à la disposition du public par voie d'affiche apposée en Mairie.

S'agissant de la **commune de Nuillé**, le rapport met en évidence **pour l'année 2014** :

- Des réseaux de collecte qui s'établissent à un total de 11 961 ml (dont 7 205 ml pour les eaux usées, 6 036 ml pour les eaux pluviales et 1 720 ml en réseau unitaire) ;
- Un prix de l'assainissement collectif identique à celui de 2013, soit 2,07 € le m³;
- Une augmentation de 13,59 % du volume d'eau traité (68 909 m³ contre 60 663 m³ en 2013) ;
- La mise en service de la nouvelle station d'épuration (juin 2014) dont la capacité a été portée à 1 833 équivalents-habitants, du bassin de stockage-dépollution (Place de la Rochejaquelein) et du poste de refoulement du Chêne Rond. A cette occasion, il a été constaté des surcharges de matières organiques provenant d'une activité industrielle, ce défaut ayant été corrigé depuis mais reste sous surveillance ; la présence de prospectus, issus d'une manifestation sportive (Semi-Marathon) entraînant une surcharge du dégrilleur et une obstruction du réseau avec débordement d'eaux usées dans le ruisseau ;
- L'assainissement non collectif a fait l'objet de 2 contrôles.

De manière générale, la majeure partie des eaux usées est très correctement épurée grâce à la station d'épuration des Cinq Ponts qui, à elle seule, traite 84,90 % du volume des eaux usées générées sur l'ensemble du territoire de la CAC ; par ailleurs, 99,5 % du volume traité l'est par des stations récentes (ceci étant expliqué par le vaste programme de modernisation des stations d'épuration lancé par la CAC en 2006). Au 1^{er} janvier 2014, le nombre d'abonnés s'établit à 30 393 (contre 26 893 en 2013) et le linéaire total à 850 044 ml (786 373 ml en 2013).

D'un point de vue financier, le résultat *cumulé* du budget assainissement collectif (y compris les restes à réaliser) fait ressortir, au 31/12/2014, un excédent de 292 560,19 €.

Le conseil municipal en prend acte

B) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Gestion des Déchets – Exercice 2014

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais a adopté, dans sa séance du 21 septembre 2015, son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique à l'assemblée les principaux éléments de ce rapport qui permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public et précise qu'il sera tenu à la disposition du public par voie d'affiche apposée en Mairie.

Le rapport, **pour l'année 2014**, met en évidence :

- Une légère augmentation de la production globale de déchets qui s'établit à 48 711 tonnes contre 47 735 tonnes en 2013 (+ 2,04 %), ainsi qu'une inflation, pour la 2^{ème} année consécutive, des déchets déposés en déchetterie (+ 3,59 %), plus particulièrement pour les déchets verts (+ 7,92 %) et les gravats (+ 3,68 %) ;
- Une hausse notable des verres collectés (+ 1,34 %) ;
- Une nouvelle amélioration du taux de valorisation (recyclage, compostage, valorisation énergétique) des déchets ménagers : 74,41 %, contre 70,26 % en 2013 ;
- Le remplacement d'une benne à ordures ménagères (26 tonnes) pour la collecte en porte en porte ;
- L'achèvement de la mise en place de la collecte sélective dans les zones d'activités économiques des communes rurales ;
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre et démarrage des études pour la construction des 3 nouvelles déchetteries rurales ;
- Des actions de sensibilisation et d'information à l'attention des habitants et au sein des établissements scolaires ;
- Une hausse du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (8 168 344 € en 2014 contre 8 042 253 € en 2013), du, pour l'essentiel, au maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9,11 % sur l'ensemble du territoire de la CAC ;
- Un résultat d'exécution excédentaire de 9 133 341,85 € (contre 8 675 236,15 € en 2013). Ce très bon résultat permettra de financer les investissements à venir tels que la mise en place de contrôles d'accès, la construction des déchetteries rurales et la construction d'un centre technique environnement.

Le conseil municipal en prend acte

C) Salle Polyvalente – Mise à disposition au profit de l'association Familles Rurales

Monsieur Régis FREIN, adjoint, rappelle au conseil municipal que l'activité d'accueil périscolaire est gérée, sur la commune de Nuillé, par l'association Familles Rurales.

Ce service, utile et apprécié de tous, est proposé aux enfants des deux écoles.

Pour les enfants de l'école Ange Gardien, ce service était jusqu'alors proposé dans leurs locaux.

Une réorganisation de leurs salles oblige de déplacer cette activité dans la Salle Polyvalente, située juste à côté de l'école.

Afin que l'association Familles Rurales puisse poursuivre l'accueil périscolaire, il est proposé de lui mettre à sa disposition, à titre gracieux, la partie haute de cette Salle.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 voix contre :

- Accepte de mettre à la disposition l'association Familles Rurales, une partie de la Salle Polyvalente, afin d'y organiser l'accueil périscolaire ;

- Dit que cette mise à disposition s'effectuera à titre gracieux ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

D) Salle Polyvalente – Mise à disposition pour l'organisation de cours d'informatique

Monsieur Régis FREIN, adjoint, informe le conseil municipal que la commune de Nuillé a été destinataire d'une demande de mise à disposition d'un local pour des cours d'informatique.

Cette demande émane de Monsieur Dominique MÉNARD, domicilié à Nuillé, enseignant à la retraite. Jusqu'ici, il proposait ses cours sur la commune de Cholet, mais ne disposant plus de local depuis la rentrée 2015, il souhaiterait dispenser ses cours sur sa commune de résidence.

Ces cours sont destinés aux adultes, désireux d'améliorer leur connaissance et leur pratique en informatique. Ils sont organisés sur un rythme hebdomadaire (à l'exclusion des

vacances scolaires) pour un total de 20 séances par an. D'une durée approximative de 90 minutes, ils sont facturés 6 € par séance, avec un effectif de 10 personnes maximum.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il serait proposé de lui mettre à disposition la Salle Polyvalente, moyennant une location forfaitaire annuelle de 50 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Accepte de mettre à la disposition de Monsieur Dominique MÉNARD la Salle Polyvalente afin d'y organiser ses cours d'informatique ;***

- ***Dit que cette mise à disposition s'effectuera moyennant le prix forfaitaire annuel de 50 € ;***

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.***

E) Espace Culturel de la Boissonnière - Location de la Salle Guy Chouteau

Monsieur Régis FREIN, adjoint, rappelle au conseil municipal que la commune de Nuaillé, lors de la mise en service de l'Espace Culturel de la Boissonnière (2008), avait décidé de limiter la location de la salle « Guy Chouteau » aux réunions, aux vins d'honneur et aux concours de cartes.

Malgré l'ouverture prochaine aux locations de l'Équipement Multiservices (janvier 2016), il ressort que les particuliers demandent souvent à pouvoir disposer de la Salle « Guy Chouteau » pour l'organisation de repas de familles, la salle de la Vallonnerie s'avérant parfois trop grande et la Salle Polyvalente dépourvue de cuisine.

Dans ces conditions, il serait proposé d'ouvrir à la location la Salle « Guy Chouteau » pour ce type de manifestation organisée par des particuliers, à la stricte condition qu'elle n'occasionne pas la confection de repas sur place.

Le tarif demandé serait de 60 €, payable lors de la remise des clés.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble de des propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Accepte de louer aux particuliers la salle « Guy Chouteau » de l'Espace Culturel de la Boissonnière, pour l'organisation de repas de familles dès-lors que ceux-ci n'occasionnent pas la confection de repas sur place ;***

- ***Dit que cette location, qui donnera lieu à l'établissement d'un contrat, s'effectuera moyennant le prix de 60 €.***

F) Informations diverses

➤ Salle de Sports – Acquisition et installation d'occultants

Monsieur Régis FREIN rappelle au conseil municipal que suite à la demande du Club de Badminton, il a été demandé différents devis à la société Vague d'Idées, concernant l'acquisition et l'installation éventuelles d'occultants à la Salle de Sports. Il s'agit de films solaires métallisé, adhésifs en pose extérieure, d'une durée de vie de 10 ans ou de stores.

Différents niveaux de prestation sont proposés, (en HT) : 1 325,58 €, 3 643,35 €, 5 004,78 €, 5 944,92 € ou 6 577,14 €. Quelle que soit l'option retenue, il est évident que l'installation de ce genre d'équipement entraînera une baisse de luminosité dans la Salle de Sports, qui pourra néanmoins être compensée par l'éclairage électrique.

➤ Nettoyage de l'Équipement Multiservices

Un devis a été sollicité auprès de 3 prestataires : Actionnet (St Georges des Gardes), Clémot (Cholet) et AspiService (Cholet). L'analyse des propositions parvenues s'avère quelque peu difficile dans la mesure où les niveaux de prestation ne sont pas totalement identiques. Un examen plus approfondi devra être fait en Commission, après être revenu vers les prestataires afin que ces derniers affinent leur devis par rapport à une exacte et égale définition des besoins.

➤ **Réhabilitation de l'ancien presbytère**

Une rencontre aura lieu le 2 novembre prochain, avec l'association Concordia et un tailleur de pierres, afin de faire le point sur le projet des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère.

➤ **Commission**

La prochaine réunion est fixée au lundi 9 novembre, à 20h 00.

➤ **Domaine de la Seigneurie**

Afin de doter le coin « bar » de l'Equipement Multiservices, d'éléments de cuisine destinés à être utilisés lors des locations, il a été sollicité un devis auprès de la société REXEL. Serait envisager l'acquisition d'un meuble de rangement, d'étagères murales, d'un fourneau électrique et d'un four à micro-ondes, l'ensemble s'élevant à 5 10667 € HT (6 128,00 € TTC). Il demeurerait cependant une incompatibilité d'alimentation électrique entre ces équipements et le réseau installé (les premiers étant en triphasé alors que le second est en monophasé).

➤ **Divers**

Certains élus signalent que l'éclairage extérieur de l'Equipement Multiservices fonctionne au-delà des horaires arrêtés par la commune. En réponse, Monsieur le Maire se déclare surpris de cette situation mais indique que les réglages sont peu aisés à effectuer sur le dispositif installé. Monsieur FREIN souhaiterait qu'une solution technique soit trouvée assez rapidement, en instaurant, par exemple, un éclairage sur deux.

Madame Fanny FROGER fait remarquer qu'il a été oublié la pose de miroirs dans les sanitaires. Par ailleurs, elle a constaté, à la faveur du repas des aînés, que l'état de propreté de la cuisine laissait un peu à désirer. Pour ce faire, elle suggère que les consignes soient rappelées à Familles Rurales ou, si l'emploi du temps de la cantinière ne le lui permet pas, de confier un nettoyage complémentaire aux services communaux.

Départ de Monsieur Régis FREIN

V – Vie associative – Sports - Jeunesse

Madame Vivianne CROIZER, adjointe, informe le conseil municipal des points suivants :

➤ **Atelier couture**

Le CSI Chloro'fil sollicite la mise à disposition d'une salle communale pour pouvoir organiser des ateliers couture. Ces ateliers réuniraient 10 à 15 personnes (originaires notamment de Nuaillé & Toutlemonde), selon une fréquence hebdomadaire (hors vacances scolaires), en soirée (20h 30/22h 30). Les participantes viennent avec leur propre matériel et s'engagent, à l'issue de chaque séance, de laisser les lieux propres (chutes de tissus). Après discussion, il est proposé d'accorder cette sollicitation moyennant un tarif annuel de 50 €. Cette proposition sera soumise à l'agrément du CSI Chloro'fil.

➤ **Foyer des Jeunes**

Consécutivement à la dernière assemblée générale, le bureau a connu quelques modifications. La nouvelle présidente est Mlle Inès PROUTEAU et la trésorière, Mlle Lara STEFANI. Mme FERGAND et Mme STEFANI demeurent « parents encadrants » pour une année.

VI – Budget Communal – Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution budgétaire nécessite de procéder à des adaptations mineures du budget principal 2015.

Les écritures dont il s'agit consistent à constater budgétairement le transfert des frais d'études (article 2031) et d'insertion (article 2033) relatifs à l'Equipement Multiservices, au compte d'immobilisation en cours (article 2313).

En réalisant cette opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement, avant la clôture de l'exercice 2015, la commune optimise le versement du FCTVA (les comptes 21 et 23 y étant éligibles, et non les comptes 2031 et 2033).

Ces écritures s'établissent comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	041 c/2313	209 318,48	041 c/2031 c/2033	200 752,22 8 566,26

Il est demandé à l'assemblée d'adopter les modifications apportées au budget communal 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve les mouvements inscrits dans la décision modificative n° 3;**
- **Autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision modificative.**

VII. Informations communales

A) Informations communales et autres

➤ **Demandeurs d'emploi**

Au **15 octobre 2015** la liste des demandeurs d'emploi s'établissait comme suit :

Nombre de demandeurs	92
Hommes	45
Femmes	47
Indemnisables	76
Non indemnisables	16

Pour mémoire, au 15/10/2014 : 82 demandeurs (dont 41 hommes, 41 femmes, 63 indemnisables, 19 non indemnisables).

➤ **Repas des Aînés**

Une assistance nombreuse, un repas apprécié et une ambiance conviviale : tel est le bilan, en tous points positifs, qui peut être tiré de l'édition 2015, placée exceptionnellement sous la présidence de Monsieur Christophe PIET, 1^{er} adjoint. Monsieur le Maire absent, a pu adresser un message de sympathie à travers la diffusion d'une vidéo projetée en ouverture.

➤ **Cérémonie du 11 novembre**

Cette année, la commémoration de l'armistice de 1918 aura lieu à Vezins, avec, au programme : rassemblement au pied des drapeaux, célébration religieuse, dépôt de gerbe et allocution, suivies d'un vin d'honneur.

➤ **Centre des Impôts de Cholet – Permanences à l'attention des particuliers**

B) Informations intercommunales et autres

➤ **Communauté d'Agglomération du Choletais – Conseil de Communauté**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des principales décisions prises par le Conseil de Communauté dans sa séance du 19 octobre 2015 (*dont le procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation de la présente séance*).

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h 45*

Prochaine séance : Vendredi 27 novembre 2015, à 20h 30

Le secrétaire de séance

Mme Angélique PINEAU

Les membres présents à la séance

M. MAUPPIN	M. PIET	Mme POTIER	M. FREIN

Mme CROIZER	M. GALLARDO	Mme MEISSONNIER	M. DELAUNAY

M. BIRAUD	M. RICHARD	Mme PELÉ

M. BRÉGEON	Mme FROGER	Mme CHARBONNIER